

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/03/21/2018011465/justel>

Dossier numéro : 2018-03-21/11

Titre

21 MARS 2018. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le statut administratif et pécuniaire des agents des organismes d'intérêt public de la Région Bruxelles-Capitale

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 25-02-2022 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 30-03-2018 page : 31197

Entrée en vigueur : 01-04-2018

Table des matières

[LIVRE Ier.](#) - DU STATUT ADMINISTRATIF

[TITRE Ier.](#) - DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1-2, 2/1, 2/2, 2/3

[TITRE II.](#) - DE L'ORGANISATION DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

[CHAPITRE Ier.](#) - Des agents

Art. 3-4

[CHAPITRE II.](#) - Des droits et devoirs

Art. 5-14

[CHAPITRE III.](#) - Des grades

Art. 15-17

[CHAPITRE IV.](#) - Du plan du personnel et de l'organigramme

Art. 18-20

[CHAPITRE V.](#) - Des fonctionnaires dirigeants

Art. 21-22

[CHAPITRE VI.](#) - Du Conseil de direction

Art. 23-25

[CHAPITRE VII.](#) - De la chambre de recours régionale

Art. 26

[TITRE III.](#) - DU RECRUTEMENT, DU STAGE ET DE LA NOMINATION

[CHAPITRE Ier.](#) - Du recrutement et de la sélection

[Section 1re.](#) - Disposition générale

Art. 27

[Section 2.](#) - Conditions de nomination, d'admissibilité et de recrutement

Art. 28-30

[Section 3.](#) - Organisation des sélections et constitution des commissions de sélection

Art. 31-33

[CHAPITRE II.](#) - Des sélections comparatives

[Section 1re.](#) - Des épreuves de la sélection, de la constitution et de la consultation des réserves de lauréats et des réserves de lauréats des autres autorités

Art. 34-38

[Section 2.](#) - Des modalités d'admission des lauréats

Art. 39-40

[Section 3.](#) - De l'appel en service des lauréats

Art. 41

[CHAPITRE III.](#) - Du stage

[Section 1re.](#) - Dispositions générales

Art. 42-45

[Section 2.](#) - L'objet du stage

Art. 46

[Section 3.](#) - Le déroulement du stage

Art. 47-53

[Section 4.](#) - Dispense du stage

Art. 54

[Section 5.](#) - De la fin du stage

Art. 55-58

[Section 6.](#) - De la fin anticipée du stage

Art. 59

[Section 7.](#) - De la procédure de recours

Art. 60-64

[CHAPITRE IV.](#) - De la nomination

Art. 65-67

[TITRE IV.](#) - DE LA CARRIERE

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 68

[CHAPITRE II.](#) - De la carrière hiérarchique

[Section 1re.](#) - De la promotion par avancement de grade

[Sous-section 1re.](#) - Dispositions générales

Art. 69-73

[Sous-section 2.](#) - De la promotion à un grade de rang A3, A2 et à l'emploi de premier attaché A2, conseiller-expert

Art. 74-83

[Sous-section 3.](#) - De la promotion à un grade des rangs B2, C2 et D2

Art. 84-91

[Section 2.](#) - De la promotion par accession au niveau supérieur

[Sous-section 1re.](#) - Dispositions générales

Art. 92-93

[Sous-section 2.](#) - Du concours d'accession au niveau A

Art. 94

[Sous-section 3.](#) - De l'accession aux niveaux B, C

Art. 95

[CHAPITRE III.](#) - De la carrière fonctionnelle.

[Section 1re.](#) - Dispositions générales

Art. 96-97

[Section 2.](#) - De la carrière fonctionnelle

Art. 98-99

[CHAPITRE IV.](#) - De l'exercice d'une fonction supérieure

Art. 100-110

[TITRE V.](#) - DE LA MUTATION INTERNE

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 111-114

[CHAPITRE II.](#) - De la mutation volontaire

Art. 115-118

[CHAPITRE III.](#) - De la mutation d'office

Art. 119-120

[CHAPITRE IV.](#) - De la réaffectation

Art. 121-123

[TITRE VI.](#) - DE L'EVALUATION

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 124-126

[CHAPITRE II.](#) - Du déroulement de l'évaluation

[Section 1re.](#) - Disposition générale

Art. 127

[Section 2.](#) - Objet de l'évaluation

Art. 128-131

[Section 3.](#) - Durant la période d'évaluation

Art. 132-133

[Section 4.](#) - De l'évaluation

Art. 134-138

[Section 5.](#) - Des mentions

Art. 139-140

[CHAPITRE III.](#) - De la procédure de recours

Art. 141-144

[CHAPITRE IV.](#) - Des conséquences de la mention "avec réserve" ou "insuffisant"

Art. 145-147

[TITRE VII.](#) - DES POSITIONS ADMINISTRATIVES, DES ABSENCES ET DES CONGES

[CHAPITRE Ier.](#) - Des positions administratives

[Section 1re.](#) - De l'activité de service

Art. 148

[Section 2.](#) - De la non-activité

Art. 149-150

[Section 3.](#) - De la disponibilité

[Sous-section 1re.](#) - De la disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service

Art. 151-152

[Sous-section 2.](#) - De la disponibilité pour maladie

Art. 153-154

[Sous-section 3.](#) - Dispositions communes

Art. 155-157

[CHAPITRE II.](#) - Des absences

Art. 158-159

[CHAPITRE III.](#) - Des congés dans le cadre de l'interruption de carrière, de la semaine de quatre jours et du travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans

[Section 1re.](#) - Du congé pour interruption de carrière

Art. 160-165

[Section 2.](#) - Des congés dans le cadre de la semaine de quatre jours et du travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans

[Sous-section 1re.](#) - Dispositions communes

Art. 166-167

[Sous-section 2.](#) - Du régime de la semaine de quatre jours avec prime

Art. 168-170

[Sous-section 3.](#) - Du régime de la semaine de quatre jours sans prime

Art. 171

[Sous-section 4.](#) - Du travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans

Art. 172-173

[CHAPITRE IV.](#) - Des prestations réduites pour convenances personnelles

Art. 174-176

[CHAPITRE V.](#) - Des congés de courte durée

[Section 1re.](#) - Des vacances annuelles

Art. 177-185

[Section 2.](#) - Des jours fériés

Art. 186

[Section 3.](#) - Du congé pour raisons familiales

[Sous-section 1re.](#) - Des congés de circonstance

Art. 187-188

[Sous-section 2.](#) - Du congé pour des motifs impérieux d'ordre familial

Art. 189-190

[Sous-section 3.](#) - Du congé parental hors de l'interruption de carrière

Art. 191-192

[Sous-section 4.](#) - Du congé d'adoption, du congé d'accueil en vue de la tutelle officieuse ou du placement dans une famille d'accueil à la suite d'une décision judiciaire

Art. 193-195

[Section 4.](#) - Du congé de maternité

Art. 196-203

[Section 5.](#) - Du congé pour raisons médicales ou humanitaires

Art. 204-210

[Section 6.](#) - Congés exceptionnels

Art. 211

[CHAPITRE VI.](#) - Des congés de longue durée

[Section 1re.](#) - Du congé pour convenances personnelles